

## ABREGER LES FEMMES POUR MIEUX LES NOMMER : FEMINISATION DE LA LANGUE ET TECHNIQUES ABREVIATIVES

Daniel ELMIGER<sup>1</sup>

Université de Neuchâtel

Institut de langue et littérature allemandes

**Résumé :** Dans le domaine de la féminisation du français, deux types d'abréviations s'observent : d'une part des noms communs de personne abrégés, souvent épiciens (*le/la pro*, *VIP*) et d'autre part les doubles formes abrégées qui condensent, au moyen de signes abrégatifs, la double forme féminine et masculine (p. ex. *sémioticien-ne-s* au lieu de *sémioticiennes et sémioticiens*). Si dans le cas des noms communs de personne abrégés, le problème de la désinence (différenciée féminin/masculin ou non) ne se pose pas, il est particulièrement mis en évidence par les doubles formes abrégées, utilisées pour rendre visibles les femmes dans la langue, même si c'est au prix d'une abréviation.

**Mots-clés :** féminisation du français, lexique, généricité, abréviation, doubles formes abrégées

**Abstract:** Two types of abbreviational phenomena can be observed in the field of French nonsexist language (*féminisation de la langue*). On the one hand, there are abbreviated forms that serve as nouns used to refer to persons (*le/la pro*, *VIP*) and on the other hand, there are abbreviated forms that can be understood as a short version of a double form (e. g. *sémioticien-ne-s* instead of *sémioticiennes et sémioticiens*). Whereas abbreviated personal nouns can be invariably used for both men and women (due to their lack of different endings), the abbreviated double forms highlight the question about different forms for men and women: although they are used to refer to women explicitly, it is only the case by using an abbreviation.

**Key words :** nonsexist language, vocabulary, generic use, abbreviation, abbreviated double forms

### 1. FEMINISATION ET ABREVIATION

Parmi les revendications liées à la féminisation de la langue, la plus centrale est certainement celle de la visibilité. Constatant que le langage traditionnel ne rendait pas compte – ou seulement de manière biaisée – de la présence des femmes, la critique féministe du langage<sup>2</sup> s'est mise à revendiquer une langue « féminisée », où les femmes ne sont pas seulement sous-entendues et où leur statut est égal à celui des hommes. Cette réappropriation et redéfinition du langage a des répercussions sur tous les niveaux de la structure linguistique (sémantique, morphologique, pragmatique, etc.). Sur le plan de la surface des productions (orales ou écrites), la langue féminisée se traduit par une augmentation des formes féminines, généralement distinctes des formes masculines équivalentes. Ainsi, en ce qui concerne les noms communs de personne (cf. Elmiger 2008), de nombreuses désignations féminines sont apparues et/ou devenues courantes durant le dernier tiers du 20<sup>e</sup> siècle. Souvent, leur signifiant est plus long<sup>3</sup> – tant à l'oral qu'à l'écrit – que

<sup>1</sup> Je remercie Céline Bourquin pour sa relecture attentive d'une première version de cet article.

<sup>2</sup> Cf. Bibliographie: YAGUELLO 1978, HOUDEBINE 1989, MOREAU 1994, NIEDZWIECKI 1994, LABROSSE 1996 ET LARIVIÈRE 2000.

<sup>3</sup> L'enjeu des noms communs de personne ne se situe pas, à l'évidence, qu'au niveau formel. Bien souvent, une certaine inégalité se retrouve au niveau des signifiés ; par exemple lorsque des connotations sont liées à certaines formes : *le secrétaire* (« homme qui est à la tête d'une association

celui des formes masculines correspondantes :

- *le professeur, la professeure, l'écrivain, l'écrivaine*

Quoi qu'il en soit, les formes féminines ne sont pas systématiquement plus longues que les formes masculines auxquelles elles correspondent. Il existe aussi beaucoup de noms épïcènes (c'est-à-dire invariables, pouvant s'employer avec l'article masculin ou féminin), au nombre desquels se trouvent des noms communs de personne abrégés qui se prêtent particulièrement bien – au pluriel – à la référence générique :

- *le/la prof, l'écolo, le/la pdg, etc.*

Quand il s'agit de féminiser des textes, l'abréviation permet de former des doubles formes (masculine et féminine) condensées comportant différents signes abrégatifs :

- *les politicien-ne-s, les électric-es/-teurs, les chercheur(e)s*

Dans la suite de cet article, nous allons présenter plus longuement ces deux types d'abréviation et nous intéresser aux particularités et à l'utilité des abréviations dans le domaine de la féminisation de la langue.

## 2. LES SDF, LES PROS ET LES PEDEGERES

Les procédés qui permettent de former des noms communs de personne sont variés. Outre des processus dérivationnels (*chim-iste, bibliothéc-aire, etc.*), des processus abrégatifs peuvent être mis en œuvre, comme par exemple :

- sigle: *le/la sdf* (« sans domicile fixe »), *vrp* (« voyageur représentant placier/voyageuse représentante placière ») *bg* (jargon internet pour: « beau gosse/belle gosse »)
- sigle ou acronyme: *le/la VIP* (« very important person/people »)
- troncation (apocope): *le/la pro, écolo, psy*

L'abréviation tendant à préserver le début de la chaîne phonique ou graphique, la chute des terminaisons qu'impliquent les processus abrégatifs entraîne fréquemment des formes épïcènes; la question de la désinence (différenciée féminin/masculin ou non) ne se posant pas<sup>4</sup>. De cette façon, les noms communs de personne résultant d'abréviations sont à la fois économiques et pratiques car, en tant que formes épïcènes, ils ne sont pas soumis à l'alternance et se prêtent bien à la généralité (*les UMP* (parti français), *les UDC* (parti suisse)). Ceci d'autant plus qu'il n'existe pas toujours une forme féminine unanimement acceptée (par exemple *la prof* versus *la professeur* ou *la professeure*?).

Cependant, on peut observer, dans certains cas, une tendance à la réaffixation ayant pour conséquence la perte des formes épïcènes au profit de formes alternantes et différenciées. Ainsi, le sigle *P.D.G.* (ou *P-D-G, PDG*) a-t-il donné naissance dans le langage informel à une forme féminine *pédégère*. L'analogie (phonique) avec des modèles tels que *berger/bergère* est apparente, mais demeure purement formelle car

---

ou d'un parti ») versus *la secrétaire* (« dactylo »). Dans cet article, nous ne nous intéresserons cependant qu'à l'aspect formel des noms communs de personne.

<sup>4</sup> Il est intéressant de relever qu'un sigle n'est pas nécessairement considéré comme épïcène. S'agissant des noms d'associations, l'Office québécois de la langue française estime que la lettre initiale des appellations de personnes peut ou non être répétée. Ainsi, on pourra trouver *SCES* ou *SCEES* – pour *Syndicat canadien des employées et employés de service*. (Source: [http://66.46.185.79/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=3&id=3967](http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=3&id=3967), état: 1er novembre 2007).

elle ne repose pas sur le même processus morphologique<sup>5</sup>. En effet, la terminaison [e] de [pedeʒe], formellement identique à celle d'un grand nombre de noms communs de personne masculins (noms en *-er* et *-é(e)*) semble avoir entraîné une « régularisation » – par analogie – de *pédégé*; même si la lettre *G* n'est pas un suffixe de formation de noms communs de personne. Il semblerait donc que dans le cas de *P.D.G.*, le modèle [e]/[ɛr] (*boulangier, boulangère*) soit plus fort que le modèle [e]/[e] (*député, députée*), renforçant ainsi la tendance à l'alternance observable dans les noms communs de personne français.

### 3. LES POLITICIEN-NE-S ET LEURS ELECTEURS/-TRICES

A côté de la féminisation du lexique, la féminisation des textes touche à un domaine où les formes masculines revêtent traditionnellement un statut particulier : le statut de générique. La critique féministe a mis en question le double statut des formes masculines, tantôt utilisées de manière spécifique (désignant des individus mâles) et tantôt de manière générique (désignant par exemple des individus inconnus ou des groupes de personnes composés de femmes et d'hommes). Afin d'éviter la possible assimilation de la fonction particularisante et généralisante des formes masculines, diverses propositions ont été faites pour dissocier lesdites fonctions. L'objectif poursuivi était, généralement, de renforcer la lecture spécifique des formes masculines et ce, en renonçant aux masculins dits génériques ou en conférant la genericité à d'autres formes (par exemple au féminin générique).

Le moyen le plus simple de désambiguïser les formes masculines – et le plus souvent recommandé dans les guides de féminisation<sup>6</sup> – consiste à se servir de la double forme masculine et féminine (également nommée "doubles formes intégrales" (ou "développées"), "doublets sous forme développée") :

- *étudiantes et étudiants, étudiantes/étudiants, celles ou ceux, etc.*

Outre ces doubles formes intégrales, il existe des doubles formes abrégées (aussi appelées "doublets sous forme tronquée") qui visent à éviter la redondance liée à la juxtaposition des formes masculine et féminine en ne répétant pas l'élément qui leur est commun. Ainsi, la forme abrégée *étudiant-e-s* ou *étudiant(e)s* correspond-elle en principe à *étudiants [et/ou] étudiantes*. Dans le cas de *sémioticien/ne/s* – qui correspondrait, sans les barres obliques, à la forme féminine du pluriel – il apparaît que les signes abrégatifs utilisés servent principalement à marquer les frontières morphologiques, tout en soulignant le caractère générique de la forme<sup>7</sup>. La forte unité morphologique de la double forme abrégée est également visibilisée par le fait que les formes sont le plus souvent soudées (*sémioticien/ne/s*) et non dissociées (*sémioticiens et -ennes*).

<sup>5</sup> Un autre phénomène s'observe dans des formes comme *le/la rmiste* [ɛRɛmist] (de *Revenu Minimum d'Insertion*) ou *le smicard/la smicarde* (de *Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance*) qui sont le fruit de processus dérivationnels standard (par les suffixes *-iste* et *-ard, -arde*).

<sup>6</sup> ELMIGER Daniel, 2000, «Les guides de féminisation allemands et français : La Suisse au carrefour d'influences différentes», *Bulletin VALS/ASLA* 72, p. 211-225 ; (à paraître en 2008), *La féminisation de la langue en français et en allemand: querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris, Honoré Champion.

<sup>7</sup> Certaines formes pronominales, proposées par des linguistes féministes, tendent à une fusion des formes masculine et féminine, sans signe abrégatif apparent : *illes, eilles* (par exemple). La nouvelle forme composite constitue ainsi à la fois une abréviation et une nouvelle forme indépendante. Il ne s'agit cependant que de pronoms expérimentaux qui ne sont guère entrés dans l'usage (cf. ELMIGER D., (à paraître en 2008), *La féminisation de la langue en français et en allemand : querelle entre spécialistes et réception par le grand public*, Paris, Honoré Champion).

#### 4. LES SIGNES ABREVIATIFS

Plusieurs signes et procédés typographiques sont utilisés pour former des doubles formes abrégées. Le plus souvent, il s'agit de symboles connus et utilisés notamment en typographie :

- des signes de ponctuation, employés habituellement pour rendre compte de l'articulation syntaxique d'un texte :  
· (point), (virgule) / (barre oblique) ( )<sup>8</sup> (parenthèses)
- des signes utilisés habituellement en morphologie :  
- (trait d'union)
- des signes peu usités :  
| (barre verticale, employée en mathématique et informatique)  
· (point médian, utilisé en mathématique, en épigraphie et dans certaines langues comme le catalan)

Parfois, d'autres procédés typographiques sont utilisés :

- les majuscules (ou de petites majuscules)  
*étudiantEs* (utilisation d'une majuscule)  
*étudiantEs* (utilisation d'une petite majuscule)
- la mise en évidence typographique  
*étudiantes* (italiques), **étudiantes** (gras), etc.

A ce jour, aucun procédé ne s'est clairement démarqué des autres. Dans la suite de cet article, nous nous penchons sur ceux qui sont le plus employés ou qui font l'objet de commentaires dans les prises de position en faveur ou contre la féminisation des textes<sup>9</sup>.

##### 4.1. ( ) LES PARENTHÈSES

Les parenthèses s'emploient souvent pour marquer, dans la chaîne graphique, des parties (de mots ou de phrases) facultatives ou de moindre importance qui peuvent être écartées lors d'une lecture rapide<sup>10</sup> ; la plupart des partisans et partisans de la féminisation des textes dénonce la connotation symbolique liée à la « mise entre parenthèses » des formes féminines:

"En rhétorique les parenthèses indiquent aux lecteurs et aux lectrices que l'on peut sauter ce fragment de phrase sans incidence majeure pour la compréhension et la grammaire; on ne mettra pas la terminaison féminine entre parenthèses ; les femmes ne sont restées historiquement entre parenthèses que trop longtemps"<sup>11</sup>.

##### 4.2. / LA BARRE OBLIQUE

La barre oblique peut séparer des mots entiers, des terminaisons différentes ou faire alterner une forme morphologiquement courte avec une forme morphologiquement plus longue. Elle indique en général une équivalence entre les éléments précédant et suivant la barre ;

- *le/la comptable*
- *les directeurs/trices*
- *Le/s enseignant/s, un/e enseignant/e*

---

<sup>8</sup> Il existe d'autres variantes de signes symétriques: [...] (crochets) ou <...> (chevrons).

<sup>9</sup> Pour l'utilisation des majuscules, qui semble être plus courante en Suisse qu'ailleurs dans la francophonie, cf. ELMIGER D., (à paraître en 2008), *ouvr. cité*.

<sup>10</sup> MOREAU Thérèse, 1994, *Pour une éducation épïcène*, Lausanne, Editions Réalités Sociales.

<sup>11</sup> MOREAU Thérèse, *ouvr. cité*, p.51.

Lorsque l'alternance ne porte pas sur deux mots entiers, les barres obliques peuvent s'accompagner d'un trait d'union (*directeur/-trice*). La barre oblique comme les parenthèses sont majoritairement rejetées par la critique féministe en tant que signes permettant de créer des doubles formes abrégées. Ainsi, Labrosse – pour qui la barre oblique n'est pas un signe orthographique – note que ce signe est "surtout utilisé pour les pourcentages, les mentions abrégées, les fractions: 10 %, a/s, 1/4, etc."<sup>12</sup>. Moreau parle de "barre d'exclusion" et la rejette pour des raisons symboliques : "Quant à la barre d'exclusion; son nom indique déjà la construction de deux mondes séparés"<sup>13</sup>.

La barre oblique peut être considérée comme une forme mettant en évidence la non-détermination des doubles formes. Une non-détermination qui peut s'avérer utile dans un document provisoire qui sera désambiguïté dans sa version définitive (cf. ci-dessous la consigne de la Chancellerie fédérale à propos des barres obliques).

#### 4.3. - LE TRAIT D'UNION ET LE POINT CENTRAL

L'emploi du trait d'union comme celui du point central est relativement récent. Ces signes sont surtout recommandés par la critique féministe, mais demeurent relativement peu connus du grand public<sup>14</sup>.

- *l'étudiant-e l'étudiant-e*

D'un point de vue symbolique, le trait d'union souligne la cohésion des éléments qu'il apparie. Une cohésion encore plus forte lorsque les éléments sont liés par un point central (signe plutôt rare et d'un maniement peu aisé en traitement de texte).

#### 5. ABREGER POUR METTRE EN EVIDENCE

Les doubles formes abrégées ne font guère l'unanimité. Elles sont de fait controversées quant à leur mode de formation, leurs incidences sur la linéarité d'un texte, mais aussi quant à leur statut quelque peu hybride, entre visibilité et neutralisation. Il en résulte ainsi un paradoxe : d'un côté, l'on cherche à nommer (et rendre visible) les femmes d'un point de vue graphique et, de l'autre, la forme féminine se trouve invisibilisée par l'usage d'abréviations qui ne servent qu'à produire des formes à valeur générique qui mêlent masculin et féminin. Il apparaît que l'abréviation contrecarre l'avantage premier des doubles formes qui est de valoriser de manière ostentatoire la forme féminine. Cela est illustré dans les propos de Larivière:

"Grammaticales ou pas, les formes tronquées sont inacceptables sur le plan social. Elles se voient conférer un caractère accessoire et non-obligatoire qui marginalise les femmes, de plus, elles ne donnent jamais à ces dernières la visibilité à laquelle elles devraient s'attendre"<sup>15</sup>.

En outre, les doubles formes abrégées ne sont pas l'objet de règles unanimement acceptées, ni au plan de leur formation ni au plan de leur usage. Cependant, il s'avère que la critique féministe a établi certaines conventions qui sont plus ou moins

<sup>12</sup> LABROSSE Céline, 1990, « Soit dites en passant », *Chronique sur le sexisme dans la langue*. Québec, Université Laval, Le GREMF édite (3<sup>e</sup> impression. Cahier 1), p. 16.

<sup>13</sup> MOREAU Thérèse, 2001, *Ecrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épiciène*, Conférence latine des déléguées à l'égalité (éd.), Genève, Etat de Genève p. 17

<sup>14</sup> ELMIGER D., (à paraître en 2008), *ouvr. cité*.

<sup>15</sup> LARIVIERE Louise, 2000, *Comment en finir avec la féminisation linguistique ou Les mots pour LA dire*, Paris, Editions 00h00, p. 79.

suivies<sup>16</sup>. Généralement, les formes "enchâssées" (*salarié-e-s*) sont préférées aux formes juxtaposées (*salariés(es)*). Toutefois, lorsque la forme féminine diffère de plus que d'un *e* de la forme masculine, seule la juxtaposition demeure possible (*compositeur/-trice*). Tous les signes ne se prêtent pas aux formes juxtaposées car le statut de la partie séparée doit être clair : s'agit-il d'une désinence qui s'ajoute à ce qui précède (*mécanicien(ne)*) ou qui remplace une autre désinence (*électrices(teurs)*)? Certain-e-s auteur-e-s n'approuvent que les moyens abrégatifs dont le résultat – sans signe abrégatif – correspond à un mot entier correct (c'est-à-dire, *de facto*, la forme féminine, généralement). Ce principe rend impossible l'emploi de formes juxtaposées, mais il vise également des formes enchâssées telles que :

- *Cher-e-s conseiller-e-s*

Larivière mentionne les questions liées à la linéarité de la chaîne graphique où une forme de base ne renvoie pas, normalement, à deux désinences différentes. Elle postule toutefois une "Convention linguistique qui permet une double lecture des chaînes de mots. Cette double lecture ne s'opère, toutefois, que pour les noms à alternance zéro/e muet dont la marque du féminin est entre parenthèses (par convention) et enchâssée à l'intérieur d'autres marques" (p. ex. *les élu(e)s*). Mais cette convention ne s'applique pas dans le cas de *les citoyens(nes)* parce que "la deuxième lecture donnerait \**citoyensnes* [...] ce qui est agrammatical".

Les guides de féminisation recommandent en général de ne se servir que d'un seul type de signes abrégatifs et de ne pas en changer à l'intérieur d'un texte donné.

Les formes où toutes les frontières morphologiques sont marquées sont plus fréquentes que celles où seule une frontière est indiquée:

- *les Canadien-nes, les Suisses, nous ont précédé-es*<sup>17</sup>

Certains guides ne permettent l'utilisation des formes abrégées que dans certains types de textes. Ainsi, la Chancellerie fédérale suisse se prononce contre l'usage des abréviations, sauf dans les documents provisoires qui, une fois personnalisés, ne comporteront plus les ambiguïtés induites par les doubles formes :

"On n'utilisera de barres obliques à l'intérieur des mots que si l'on est en présence d'un document de style «lettre type» ou «décision type» et que l'acte final à produire prend la forme d'un document personnalisé. Les autres signes typographiques (parenthèses, trait d'union) ne sont pas utilisés"<sup>18</sup>.

## EN GUISE DE CONCLUSION

La genericité des formes masculines a été mise en question pour des raisons évidentes et que l'on peut juger bonnes : leur emploi induit des représentations trop exclusivement masculines et ne rend pas compte – au niveau du langage et, à plus forte raison, au niveau des représentations mentales – de la présence des femmes. Les doubles formes, qu'elles soient ou non abrégées, expriment une volonté de pallier les

<sup>16</sup> LARIVIÈRE L., 2000, *ouvr.cité*, détaille un certain nombre de règles touchant à l'usage des doubles formes abrégées.

<sup>17</sup> BRUNETIÈRE Valérie, 1998, « L'ONISEP et la féminisation ». *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues* dans HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (sous la dir. de). Paris, Montréal, L'Harmattan, p. 90.

<sup>18</sup> Chancellerie fédérale, 2000, *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*, Berne, Chancellerie fédérale, p. 22.

effets indésirables du masculin à valeur générique. Elles comptent parmi les solutions alternatives les plus acceptables et les plus souvent recommandées, même si elles engendrent des contraintes stylistiques et que leur utilisation peut faire problème s'agissant de la reprise pronominale et de la gestion des accords. D'autres stratégies évitant le masculin à valeur générique, telle l'utilisation plus fréquente de noms épïcènes, peuvent certes contribuer à ce que l'on puisse s'exprimer de manière non sexiste, mais elles ne sauraient être considérées comme des stratégies universalisantes puisque leur champ d'application reste limité.

L'avenir montrera si la visibilisation des femmes, au plan langagier, passe par la multiplication des formes doubles mentionnant expressément les hommes et les femmes ou si elle se fera de manière plus indirecte à travers des doubles formes abrégées ressemblant – à un ou deux signes abrégatifs près – à des formes féminines à valeur générique.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BRUNETIÈRE Valérie, 1998, « L'ONISEP et la féminisation ». *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*. HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (sous la direction de). Paris, Montréal, L'Harmattan, 77-90.
- Chancellerie fédérale, 2000, *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*, Berne, Chancellerie fédérale.
- ELMIGER Daniel, 2000, « Les guides de féminisation allemands et français: La Suisse au carrefour d'influences différentes », *Bulletin VALS/ASLA* 72, p. 211-225.
- ELMIGER Daniel (à paraître en 2008), *La féminisation de la langue en français et en allemand: querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris, Honoré Champion.
- HOUDEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie, 1989, « Une aventure linguistique: la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions en français contemporain », *Terminologie et traduction* 2/1989, p. 91-145.
- LABROSSE Céline, 1990, « Soit dites en passant », *Chronique sur le sexisme dans la langue*. Québec, Université Laval, Le GREMF édite (3<sup>e</sup> impression. Cahier 1).
- LABROSSE Céline, 1996, *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Editions du remue-ménage.
- LARIVIERE Louise, 2000, *Comment en finir avec la féminisation linguistique ou Les mots pour LA dire*, Paris, Editions 00h00.
- MOREAU Thérèse, 1994, *Pour une éducation épïcène*, Lausanne, Editions Réalités sociales.
- MOREAU Thérèse, 2001, *Ecrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*, Conférence latine des déléguées à l'égalité (éd.), Genève, Etat de Genève.
- NIEDZWIECKI Patricia, 1994, *Au féminin! Code de féminisation à l'usage de la francophonie*, Paris, Editions A.-G. Nizet.
- YAGUELLO Marina, 1978, *Les mots et les femmes. Essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine*, Paris, Les Editions Payot.